

Agriculture / Aménagement du territoire

3.7 Fonds de soutien aux territoires

L'Aveyron est riche d'un patrimoine naturel, architectural, historique et d'un environnement au sens large que beaucoup nous envient. Pour autant, tout un chacun est désireux de modernité et d'accès à une large gamme d'activités et de services dans le domaine du sport, de la culture, de la santé...

La qualité des structures qui accueillent ces activités ou services, participe fort logiquement à leur attractivité. L'appétence des médecins pour les Maisons de Santé est symptomatique du lien entre le cadre d'exercice et l'attractivité du territoire.

De la même manière, la qualité de nos espaces publics et leur singularité participent à l'image véhiculée par le territoire d'un espace investi et support d'activités, à contrario d'espaces non aménagés, peu attractifs.

OBJECTIFS

Fort de ce constat, le Département entend accompagner les communes dans l'aménagement de leurs espaces publics comme autant de lieux de vie à investir en lien avec les nouvelles aspirations sociétales (végétalisation des espaces, dés-imperméabilisation des surfaces, place dévolue aux vélos, espaces de type halles, marchés, meilleure prise en compte de l'humain...)

En sa qualité de collectivité de proximité, le Département entend par conséquent être solidaire des communes et intercommunalités pour les projets qu'elles initient en adéquation avec l'ambition que le Département fait sienne « Bien vivre en Aveyron », intégrant par ailleurs une prise en compte plus aboutie des considérations environnementales. Il entend pour ce faire conforter la place des bourgs centres qui accueillent les services dits « essentiels », tout en étant solidaire de l'ensemble des communes dont les projets sont souvent proportionnels aux capacités budgétaires qui sont les leurs. Par ailleurs, pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions et dans un environnement administratif et normatif de plus en plus complexe, le Département entend développer son offre de services aux communes via AVEYRON INGENIERIE.

NATURE DES OPERATIONS ET MODALITES D'INTERVENTIONS :

THEMATIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NATURES D'OPERATIONS	BENEFICIAIRES	MODALITES D'INTERVENTION
STRUCTURES DE SANTE	Attirer et maintenir les professionnels de santé, renforcer la couverture médicale en densifiant l'offre de soins au plus près des Aveyronnais	Maisons de santé Pluriprofessionnelles	EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 150 000 €
		Services de santé	Cne	Jusqu'à 30% d'aide Aide plafonnée à 100 000 €
ENFANCE PETITE ENFANCE	Permettre à chaque jeune Aveyronnais d'apprendre et d'évoluer dans un cadre propice à son épanouissement	Ecoles et centres de loisirs (CLSH)	Cne EPCI	Jusqu'à 15% d'aide
	Permettre à chaque famille aveyronnaise, où qu'elle réside, de disposer de moyens de garde adaptés à ses besoins	Structures d'accueil petite enfance	Cne EPCI	Jusqu'à 30 % d'aide Aide plafonnée à 120 000 €
BATIMENTS A VOCATION ADMINISTRATIVE OU ASSOCIATIVE	Rapprocher les services publics de chaque Aveyronnais	Maisons France Service	Cne EPCI	Jusqu'à 30% d'aide Aide plafonnée à 120 000 €
	Proposer des espaces de vie et d'accueil de proximité avenants. Investir les lieux intergénérationnels de rencontre et de vie sociale	Mairies, salles associatives et espaces de convivialité	Cne EPCI	Jusqu'à 25% d'aide Aide plafonnée à 100 000 €
EQUIPEMENTS CULTURELS	Permettre l'accès de chaque Aveyronnais à la culture en dotant les territoires d'équipements de proximité modernes et attractifs	Bibliothèques médiathèques ludothèques Salles de spectacles	Cne EPCI	Jusqu'à 30 % d'aide Aide plafonnée à 120 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Doter l'Aveyron d'infrastructures sportives modernes et performantes	Construction de complexes sportifs, gymnases, stades...	EPCI	Jusqu'à 30 % d'aide Aide plafonnée à 500 000 €, sauf projets d'envergure départementale
		Rénovation, amélioration fonctionnelle, extension...	Cne EPCI	
MULTISERVICES COWORKING TIERS LIEUX	Favoriser le maintien des services à la population en milieu rural. Diversifier le tissu économique local en accueillant de nouvelles activités, capitaliser sur de nouvelles façons de travailler pour maintenir les populations sur le territoire	Multiservices ruraux	Cne EPCI	Jusqu'à 25 % d'aide Aide plafonnée à 50 000 €
		Coworking/tiers-lieux	Cne EPCI	Jusqu'à 25% d'aide Aide plafonnée à 25 000 €
ESPACES PUBLICS	Jouer un effet de levier sur la reconquête de nos centres-bourgs, conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attractivité du département Inciter les communes et les accompagner dans la prise en compte des préoccupations environnementales dans leurs projets d'aménagement des espaces publics	Cœur de Village	Cne de – 2000 hab	Jusqu'à 25 % d'aide Aide plafonnée à 50 000 €/tranche
		Bourg Centre	Cne de + de 2000 hab et anciens chefs-lieux de cantons	Jusqu'à 25 % d'aide Aide plafonnée à 100 000 €/tranche
		Acquisition-démolition d'îlots délabrés	Cnes EPCI	Jusqu'à 50 % d'aide Aide plafonnée à 120 000 €
ESPACES DE LOISIRS		Plateaux multisports, jeux, pistes de BMX	Cnes EPCI	Jusqu'à 25% d'aide Aide plafonnée à 25 000 €
PROJET D'INTERET DEPARTEMENTAL	Accompagner les projets et infrastructures qui participent au rayonnement de l'Aveyron	Opérations d'intérêt ou d'envergure départementale	Cne EPCI	Analyse au cas par cas
FSTE Fonds de Soutien Territorial Exceptionnel	Pouvoir accompagner de manière exceptionnelle tout projet ou initiative présentant un intérêt départemental	Toute opération présentant un intérêt, mais n'ayant pas de solutions au titre des programmes dédiés	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 10 000 €

PRECISIONS SUR L'APPLICATION DES MODALITES D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin)
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques (bâtiment neutre, bâtiments à énergie positive...) opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet pour tendre vers des projets Haute Qualité Environnementale
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales
- Des labels décernés à la commune en lien avec le cadre de vie et l'environnement, en particulier le label Villes et Villages fleuris
- De son impact sur l'attractivité du territoire
- Du caractère innovant du projet
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles

Les plafonds d'aides (cf. modalités d'interventions) s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

Les projets d'envergure pourront être appréhendés par tranches financières, à l'appréciation du Département.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine adressée au Président du Département
- Formulaire de demande complété, daté et signé
- Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Résultat de la consultation des entreprises, devis

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération

CONTACTS / SERVICE REFERENT :

Pôle Solidarités des Territoires – Direction de l'Agriculture